conseiller du roi, juge de Vivarais et Valentinois, et d'Isabelle de Fay-Gerlande.

En 1616, son oncle, qui était âgé et infirme, en fit son coadjuteur à l'évêché du Puy et à l'abbaye de Montebourg. Par sa bulle du 11 avril, le pape Paul confirma ce choix et donna à Just de Serres le titre d'évêque de Titopoly.

Il faisait ses études à la Sorbonne, où il était sur le point de prendre son grade de docteur en droit, lorsqu'arriva la mort de son oncle Jacques. Ce fut par de grandes protections qu'il obtint l'évêché du Puy, car il n'avait pas l'âge requis (30 ans).

M. d'Alincourt et surtout le commandeur de Silleri, ambassadeur de Rome, lui furent très utiles en cette circonstance.

Il eut pour concurrent Henri de Lévy, duc de Ventadour, qui fit beaucoup de démarches.

Il fit circuler auprès des officiers de divers corps de la ville du Puy et du pays de Velay une supplique dans laquelle il faisait valoir que, « par son autorité et la grandeur de sa maison, le pays serait en paix et protégé envers tous, et que ledit évêché étant plus grand en qualité qu'en revenus, il convenait d'y placer une personne relevant de maison distinguée. »

Just de Serres, ayant reçu sa nomination à l'évêché du Puy, se rendit à Fontainebleau, où il célébra le service divin le jour de Pâques de l'année 1621, devant le roi, et le lendemain à la messe, il prêta à sa Majesté le serment dû à raison de sa nomination d'évêque.

En 1624, il rédigea le *Propre des Saints* de son diocèse, suivant les règles de la liturgie romaine, et en 1626 il consacra le maître-autel de Saint-Robert de la Chaise-Dieu. C'est de son épiscopat que date l'établissement, ou du